

## Organisation des épreuves communes par canton (année scolaire 2021-2022)

Jura

Année	Disciplines évaluées	Type d'épreuve, <i>appellation</i> et conception	Objectifs de l'évaluation	Modalités de passation	Diffusion et prise en compte des résultats
6 <sup>e</sup>	Français Mathématiques	Épreuve à visée diagnostique. Les <i>épreuves communes de référence</i> servent à piloter les apprentissages des élèves (hiérarchisation des besoins individuels et collectifs, remise à niveau de certains élèves). Les groupes de rédaction, supervisés et coordonnés par un groupe de conduite (coordinateurs et coordinatrices disciplinaires, responsable CEVES, responsable de la section enseignement), élaborent les épreuves, les valident dans des classes et rédigent le document d'accompagnement.		Toutes et tous les élèves passent les épreuves dans les mêmes conditions. Elles sont organisées sur une période d'une semaine au mois de septembre. Elles se déroulent tous les deux ans.	<i>Aux élèves et à leurs RL</i> : Ces épreuves ne font pas l'objet d'une communication systématique et formalisée; à leur demande, ils peuvent avoir accès aux épreuves et obtenir des éclaircissements de la part de l'enseignant.e.  <i>Aux enseignant.es</i> : résultats par question et par discipline (% de réponses de la classe à chaque code en regard du % de réponses pour l'ensemble des classes concernées) et par domaine testé (% du score global de la classe à chaque code en regard du score global affiché par l'ensemble des classes concernées).
8 <sup>e</sup>	Français Mathématiques Allemand	Épreuve à visée sommative. Dans le courant de la 8 <sup>e</sup> année, les élèves sont soumis.es à trois séries d' <i>épreuves communes d'orientation</i> . Le contenu de l'épreuve préparatoire est basé sur le plan d'études de la 7 <sup>e</sup> année. Le contenu des deuxième et troisième épreuves est basé sur les chapitres du plan d'études de 8 <sup>e</sup> déjà traités au moment où les épreuves ont lieu.	Le Département de l'instruction publique met à la disposition des enseignant.es des épreuves de référence en vue de vérifier l'atteinte des objectifs du PER (Plan d'études romand), de situer la progression des élèves et d'adapter leur enseignement aux besoins identifiés. Il en précise les modalités d'utilisation. Les résultats permettent au Département de recueillir des données utiles au pilotage de l'enseignement et, au besoin, de prendre des mesures d'ajustement.	Les épreuves sont présentées sous la forme de QCM (questions à choix multiples).  La 1 <sup>re</sup> épreuve commune (épreuve préparatoire) vise à familiariser l'élève avec les QCM. Elle a lieu à la fin du mois de septembre. Les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> épreuves ont lieu respectivement au début du mois de février et à la fin du mois de mai, simultanément dans toutes les classes de 8 <sup>e</sup> du canton.  Pour les élèves absent.es des épreuves de rattrapage sont organisées par la CEVES.	<i>Aux élèves et à leurs RL</i> : positionnement de l'élève en fonction de 4 « classes standardisées » : niveau C / niveau B tendance C / niveau B tendance A / niveau A. Les 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> épreuves font l'objet d'une communication sous forme de stanines.  <i>Aux enseignant.es</i> : positionnement de l'élève en fonction de 4 « classes standardisées » : niveau C / niveau B tendance C / niveau B tendance A / niveau A.  Les résultats de ces épreuves, combinés aux notes enregistrées dans le bulletin scolaire, fonderont, au final, la décision d'orientation.
10 <sup>e</sup>	Français Mathématiques	Épreuve à visée diagnostique. Les <i>épreuves communes de référence</i> servent à piloter les apprentissages des élèves (hiérarchisation des besoins individuels et collectifs, remise à niveau de certains élèves). Les groupes de rédaction, supervisés et coordonnés par un groupe de conduite (coordinateurs et coordinatrices disciplinaires, responsable CEVES, responsable de la section enseignement), élaborent les épreuves, les valident dans des classes et rédigent le document d'accompagnement.		Toutes et tous les élèves passent les épreuves dans les mêmes conditions. Elles sont organisées sur une période d'une semaine au mois d'octobre. Elles se déroulent tous les deux ans.	<i>Aux élèves et à leurs RL</i> : pour chaque discipline, un bulletin avec les scores exprimés en stanines.  <i>Aux enseignant.es</i> : pour chaque domaine d'étude, une liste des résultats de leurs élèves avec indication du stanine à côté du résultat de chaque élève. En plus, ils-elles reçoivent un document à part avec les barèmes exacts des stanines; ce document, sorte de clef de décodage, permet de contrôler les stanines indiqués sur la liste récapitulative des résultats par domaines d'étude.

**CEVES** : Cellule d'évaluation et de statistique du Service de l'enseignement

**RL** : représentantes légaux et représentants légaux

**Stanine** (STANDARD NINE) : méthode de classement qui permet de diviser la distribution des résultats des élèves sur une échelle avec neuf intervalles. Ce score est situé sur une échelle de 1 à 9 : au-dessus de la moyenne ou élevé (9, 8, 7), moyen (6, 5, 4) et sous la moyenne ou bas (3, 2, 1).